

Compte-rendu 2

Compensation des temps de déplacements professionnels du 04/05/2023

Délégation Cfdt : Joëlle Lorenzetti, Ahmad El Khaledi, François Denet

Pour la préparatoire : Alain Taillefer

Présents pour la Direction : Florence Menu, Jean-François Poupard, Florian Launoy

Et les autres OS : CFE-CGC, FO, CGT

Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

CR négociations sur la compensation des temps de déplacements professionnels

Apports Direction : propositions verbales à la suite à la réunion du 27 mars 2023 et à la Note sur la compensation des temps de déplacement professionnel du 07-06-2006

Le compte rendu

=====

Suite à la réunion du 27 mars, la direction propose :

- De doubler la compensation du temps de récupération de 25 à 50 %, et pas au-delà afin de ne pas encourager des situations non vertueuses
- Que la période de prise de récupération soit prolongée à 6 mois
- Au-delà de 6 mois : la direction propose soit d'abonder le CET ou une compensation financière

En conclusion

=====

Pour la Cfdt Afpa, la proposition de doubler le pourcentage de la compensation de 25 à 50 % est insuffisant. Les conditions de travail ont évolué depuis la note de 2006 qui est obsolète et inappropriée. Cette note qui date de 17 ans ne prend pas en compte les conditions de vie et de travail actuelles. C'est pourquoi la Cfdt Afpa a renouvelé sa demande de prise en compte de 100 % de récupération des temps de déplacement.

Par ailleurs, si la récupération est non prise dans les 6 mois, la Cfdt souhaite que le dépôt sur un CET ou une compensation financière reste au choix du salarié.

Dans le cadre de la NAO 2023, des propositions vont être faites par la direction pour notre prochaine réunion du 17 mai concernant des éléments hors mesures salariales telles que : frais de nuitées, repas, FDQ, frais de déplacements ... La Cfdt est dans l'attente de ces propositions.